

## LA RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET LES MOUVEMENTS DES JEUNES RURAUX VERS LES VILLES AU BURKINA FASO

Yacouba YARO \*

Les trente provinces du Burkina Faso présentent de forts écarts de scolarisation, quasiment inchangés depuis 1975 ; la disparité est extrême entre le Kadiogo – province essentiellement composée de la capitale du pays, Ouagadougou –, où le taux de scolarisation est de 55 % et le Séno où il est de 4 % (MEN, 1989). La carte scolaire du pays (fig. 1) permet de distinguer quatre groupes de provinces en fonction de leurs niveaux de scolarisation en 1985-1986 :

- les provinces du nord et de l'est du pays (Soum, Tapoa, Gnagna, Namentenga, Kouritenga, Séno et Oudalan) ont toutes des taux de scolarisation inférieurs à 10 % ;
- les provinces du centre, la Kossi à l'ouest, la Sissili au sud, ont des taux de scolarisation entre 10 % et 20 % ;
- les provinces du sud-ouest et de l'ouest ont des taux de scolarisation de 20 à 30 %, relativement élevés par rapport au niveau moyen du Burkina ;
- les provinces du Kadiogo avec un taux de scolarisation de 55 % et celle du Houet, avec 34 %, sont les pôles supérieurs de la scolarisation du pays.

Les niveaux de scolarisation au niveau des provinces masquent les fortes disparités entre les chefs-lieux de provinces et leurs zones rurales ; les villes comme Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya et Banfora, principaux centres administratifs du pays, sont les mieux scolarisées avec des taux de plus de 60 % ; en revanche, certaines localités rurales ont un niveau de scolarisation très faible, proche de zéro ; c'est le cas des zones rurales de la province du Soum.

---

\* Orstom, Ouagadougou.

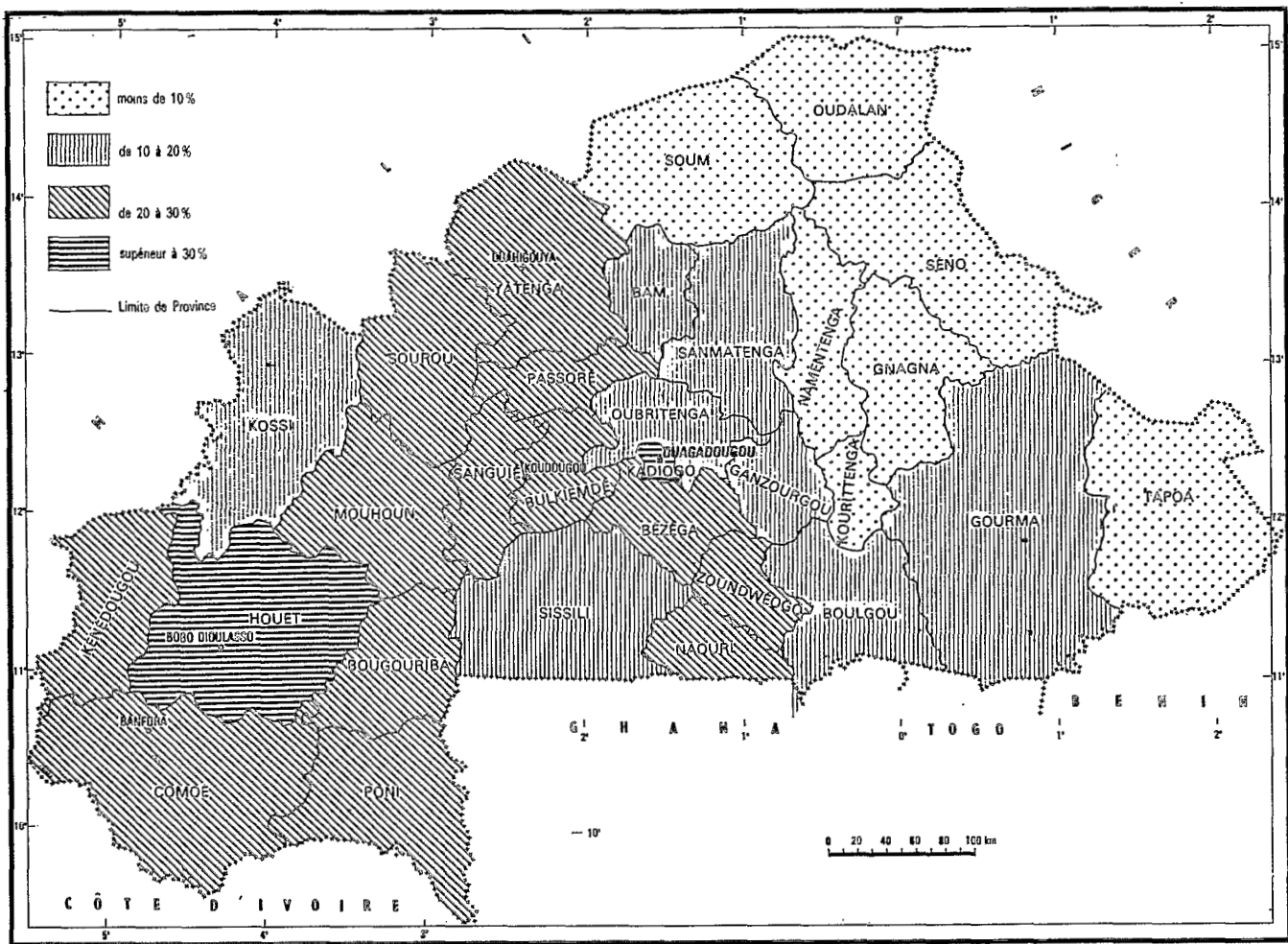


FIG. 1. — Taux de scolarisation par province au Burkina en 1985-1986.

Ce déséquilibre scolaire entre provinces, d'une part, et entre zones urbaines et zones rurales, d'autre part, s'explique en partie par l'inégale répartition des infrastructures scolaires sur l'ensemble du pays ; cela entraîne sans doute des phénomènes de sous-scolarisation. L'objet de cette communication est de montrer qu'une répartition inégalitaire des établissements scolaires peut engendrer des mouvements des populations rurales vers les chefs-lieux de province ou vers les grandes villes du pays en vue de scolariser les enfants.

## **1. LA RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES PAR PROVINCE**

La répartition des infrastructures scolaires est très inégale au Burkina. Dans les trente provinces du pays, les classes et les écoles publiques ne correspondent pas à la demande scolaire des populations. Cinq provinces (Kadiogo, Houet, Bulkiemdé, Boulgou et Yatenga), qui représentent 30 % de l'ensemble de la population (INSD, 1990), possèdent plus de 70 % des établissements scolaires ; près du tiers des enseignants sont en fonction à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

Il est indéniable que le taux de scolarisation d'une province ou d'une région est en grande partie lié à ses infrastructures scolaires et au personnel enseignant qui les anime.

Tous les coefficients de corrélation entre le taux de scolarisation et les variables explicatives – nombre d'écoles publiques, nombre d'écoles privées (il s'agit le plus souvent d'écoles catholiques), classes des écoles publiques, classes des écoles privées, personnel enseignant – sont significatifs (tabl. I). Certaines variables explicatives sont fortement corrélées entre elles, « personnel enseignant » et « classes publiques », par exemple ; cette corrélation s'explique par le fait que les enseignants, agents de la fonction publique, sont affectés par l'État à qui revient la responsabilité de nommer un enseignant dans toute classe du secteur public. Le taux de scolarisation est significativement corrélé avec la présence d'une école privée (0,84) ; mieux une province est équipée, plus elle dispose d'enseignants et plus le niveau de scolarisation est élevé. Cependant, 25 provinces, où habitent 70 % des Burkinabè, ne disposent pas de suffisamment d'écoles et de classes.

TABLEAU I  
Coefficients de corrélations entre le taux de scolarisation,  
les infrastructures scolaires et le personnel enseignant

	Taux de scolarisation	Nombre d'écoles publiques	Nombre d'écoles privées	Classes écoles publiques	Classes des écoles privées	Effectif personnel enseignant
Taux de scolarisation	1					
Nombre écoles publiques	0,54	1				
Nombre écoles privées	0,84	0,31	1			
Classes écoles publiques	0,77	0,93	0,59	1		
Classes écoles privées	0,78	0,48	0,85	0,74	1	
Personnel enseignant	0,79	0,80	0,69	0,93	0,79	1

Le plus souvent les écoles se trouvent dans des chefs-lieux de province ; les parents des zones rurales éloignées se voient contraints d'envoyer leurs enfants loin de chez eux s'ils désirent les scolariser. L'affluence des enfants des zones rurales vers certains chefs-lieux de province est révélée par des taux de scolarisation qui dépassent 100 % (101 % à Gaoua et 130 % à Koupéla ; INSD, 1988).

## 2. LE RAYON D'ACTION DES ÉCOLES PAR PROVINCE : LE PARCOURS DU COMBATTANT DES ENFANTS DU NORD

Le rayon d'action des écoles est un bon indicateur de la concentration des établissements scolaires dans une localité ou dans une province ; il correspond à la moitié de la distance moyenne entre deux écoles, selon la formule :

$$\sqrt{\frac{\text{superficie de la province}}{\text{nombre d'écoles} \times \pi}}$$

Pour l'ensemble du Burkina, le rayon d'action moyen des écoles est de 11 kilomètres, distance maximale théorique parcourue par un élève pour atteindre son école. Cette distance varie entre les provinces (tabl. II) ; le Kadiogo a le rayon d'action le plus faible (2 km) ; l'Oudalan, au nord, a le plus élevé (17 km). En général, les provinces du nord connaissent les rayons d'actions les plus longs (14,5 km), témoins de leur manque d'infrastructures ; de telles distances à parcourir n'encouragent pas les populations et les placent devant l'alternative : renoncer à la scolarisation ou trouver pour leurs enfants un tuteur, un « logeur » près de l'école. Dans la plupart des cas, les écoles retenues pour accueillir les enfants se situent dans les chefs-lieux de province, c'est-à-dire en milieu semi-urbain (INSD, 1985) ;

les habitants des zones rurales sont ainsi les premiers pénalisés par cette répartition inégalitaire des infrastructures scolaires.

TABLEAU II  
Rayon d'action des écoles par province

Province	Superficie en km <sup>2</sup>	Nombre d'écoles	Rayon d'action en km
Bam	4 017	38	6
Bazega	5 313	79	5
Bougouriba	7 087	65	6
Boulgou	9 033	104	5
Bulkiemdé	4 138	119	3
Comoe	18 393	700	9
Ganzourgou	4 087	39	6
Gnagna	8 600	44	8
Gouma	26 613	50	13
Houet	16 672	175	6
Kadiogo	1 169	150	2
KénéDougou	8 307	45	8
Kossi	17 177	188	10
Kouritenga	1 627	54	3
Mouhoun	10 442	81	6
Nahouri	3 843	22	7
Namentenga	7 755	27	10
Oubritenga	4 693	95	4
Oudalan	10 046	11	17
Passore	4 078	74	4
Poni	10 361	81	6
Sanguie	5 165	68	5
Sanmatenga	9 213	90	6
Séno	13 473	19	15
Sissili	13 736	70	8
Soum	13 350	35	11
Sourou	9 487	86	6
Tapoa	14 780	39	11
Yatenga	12 292	183	5
Zoundwéogo	3 453	34	6

Des palliatifs, comme la création de centres de formation de jeunes ruraux, sont souvent proposés en remplacement des écoles ; la scolarité dans ces centres est plus courte, trois ans, et la formation dispensée ne permet ni de poursuivre les études, ni d'obtenir un diplôme utile sur le marché du travail. Les parents qui préfèrent une scolarisation classique pour leurs enfants sont donc contraints de s'en séparer pendant l'année scolaire. Ces enfants, éloignés des réalités rurales, tendent

à se sédentariser dans les zones urbaines quels que soient leurs résultats scolaires ; les zones rurales perdent ainsi une partie de leurs jeunes.

## CONCLUSION

Dans une province, la proximité d'une école est déterminante pour le niveau de scolarisation mais également pour freiner l'exode des jeunes ruraux vers les centres urbains ; l'une des sources de la migration de la campagne vers la ville au Burkina est donc liée à cette insuffisance des infrastructures scolaires dans les zones rurales.

Il importe que les autorités ouvrent des écoles dans les zones rurales pour atténuer les disparités régionales. Cette politique permettrait d'équilibrer le niveau de scolarisation entre les provinces ; elle devrait limiter les déplacements des scolaires vers les villes et augmenter les taux de scolarisation ruraux. La maîtrise des mouvements des jeunes ruraux vers les centres urbains implique une modification de la carte scolaire.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- INSD (Institut national de la statistique et de la démographie), 1985. – *Rapport méthodologique et administratif*, Ouagadougou, 97 p.
- INSD (Institut national de la statistique et de la démographie), 1988. – *Bulletin de statistiques démographiques et sociales*, Ouagadougou, 142 p.
- INSD (Institut national de la statistique et de la démographie), 1990. – *Recensement de la population du Burkina*, Ouagadougou, 318 p.
- Ministère de l'Éducation nationale du Burkina, 1989. – *Statistiques scolaires*, Ouagadougou, 102 p.
- YARO (Y), 1990. – *Les disparités géo-culturelles de la scolarisation au Burkina*, Paris, IDP, 130 p.